

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
26 novembre 2013  
Français  
Original: anglais

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers  
intéressant les transports****136<sup>e</sup> session**

Genève, 4-7 février 2014

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et évaluation bisannuelle****Programme de travail et évaluation bisannuelle  
pour 2014-2015****Note du secrétariat****I. Tâche**

1. Comme suite à la décision du Comité des transports intérieurs de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen devant avoir lieu en 2014 (ECE/TRANS/200, par. 120), le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) est prié de passer en revue et d'adopter son programme de travail pour 2014-2015 ainsi que les critères pertinents en vue de l'évaluation bisannuelle.

**II. Programme de travail pour 2014-2015****A. Introduction**

2. On trouvera dans le présent document le projet de programme de travail correspondant au sous-programme du Comité des transports intérieurs relatif aux problèmes douaniers intéressant les transports pour l'exercice biennal 2014-2015. Le Groupe de travail est invité à examiner ce programme en vue de son adoption à sa session en cours. Le programme sera ensuite soumis au Comité des transports intérieurs et au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe pour approbation officielle. Le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs auront la possibilité d'aménager le programme au cours de l'exercice biennal, ce dont il sera éventuellement rendu compte dans un document distinct.

GE.13-25870 (F) 131213 161213



\* 1 3 2 5 8 7 0 \*

**Merci de recycler**

3. Le projet de programme de travail, qui est conçu selon une approche axée sur les résultats, indique pour chaque module d'activités une réalisation escomptée et une liste de produits/activités proposés pour 2014-2015 et devant contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

4. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le Comité des transports intérieurs pour l'évaluation bisannuelle des résultats de son sous-programme.

5. Les modules d'activités ci-après constituent le sous-programme de la CEE relatif aux transports.

<i>Numéro de module</i>	<i>Sous-programme 2 – Transports</i>
1.	Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
2.	Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)
3.	Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
4.	Transport ferroviaire (Projet de chemin de fer transeuropéen (TER))
5.	Transport par voie navigable
6.	Transport intermodal et logistique
7.	Problèmes douaniers intéressant les transports
8.	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
9.	Transport des marchandises dangereuses (CEE)
10.	Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
11.	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
12.	Transport des denrées périssables
13.	Statistiques des transports
14.	Transport routier et Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM))
15.	Sécurité et circulation routières

6. En outre, les produits/activités mentionnés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2014-2015 et sont au besoin complétés par des éléments additionnels de façon à tenir compte des évolutions et besoins plus récents des États membres de la CEE. Pour plus de facilité, la mention «Additionnel(le)» est associée à ces nouveaux produits/activités.

7. Les produits/activités ont été regroupés par module d'activités selon les grandes catégories suivantes: a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

8. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans la section II du présent document.

9. Le présent document est fondé sur le programme de travail pour 2012-2013 tel qu'il a été adopté en 2012 par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/2012/9/Rev.1).

## B. Objectif et stratégie

10. Le sous-programme de la CEE relatif aux transports a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au transport durable.

11. Le sous-programme relève de la Division des transports.

## C. Produits/activités pour l'exercice biennal 2014-2015

### Sous-programme 2 – Transports

#### Module 7

#### Problèmes douaniers intéressant les transports

##### *Description du module (facultatif)*

##### *Réalisations escomptées*

**Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30)** promeut l'harmonisation et la simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur et de transport intermodal. Pour atteindre cet objectif, le WP.30 examine les Conventions relatives à la facilitation du passage des frontières sous les auspices du Groupe de travail afin d'assurer leur pertinence et leur bonne mise en œuvre; promeut leur extension éventuelle à d'autres régions; étudie des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers, en tenant compte en particulier des possibilités offertes par l'informatisation; définit des mesures visant à lutter contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières; analyse les difficultés rencontrées concernant les formalités au passage des frontières en vue d'élaborer des procédures administratives propres à les éliminer.

#### **Principales tâches de la Division des transports:**

- Assurer le secrétariat du WP.30, de ses organes subsidiaires et des comités de gestion des conventions relatives à la facilitation du passage des frontières;
- Aider à administrer et à mettre à jour les instruments juridiques pertinents;

Nouvelles adhésions aux instruments juridiques internationaux dans le domaine de la facilitation du passage des frontières et meilleure application de ces instruments en menant à bien les activités suivantes:

- Analyse de l'application de certaines conventions relatives à la facilitation du passage des frontières qui relèvent du Groupe de travail;
- Examen des causes de la récente crise du régime TIR dans l'une des Parties contractantes afin d'éviter de semblables difficultés à l'avenir et d'élaborer des amendements à la Convention TIR qui amélioreraient la viabilité du régime TIR;
- Élaboration d'un ensemble de dispositions juridiques pour répondre à l'informatisation de la procédure TIR (projet eTIR), finaliser le Modèle de référence eTIR et définir des mécanismes de financement possibles pour introduire le régime eTIR;
- Participation à l'organisation d'ateliers régionaux et/ou nationaux, éventuellement en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales compétentes, consacrées à l'application des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières;

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir et diffuser des informations afin de favoriser l'échange de données entre les pays membres concernant la facilitation du passage des frontières;</li> <li>• Faciliter la communication entre les gouvernements et avec d'autres acteurs dans le domaine de la facilitation du passage des frontières (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et monde universitaire), et coordonner la coopération en vue d'assurer l'exécution effective des obligations énoncées dans les instruments juridiques pertinents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de l'application et du fonctionnement de divers systèmes nationaux et internationaux d'échange de données informatisé (EDI) pour les données TIR;</li> <li>• Promotion de la coopération entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organismes nationaux et internationaux concernés en vue d'empêcher la fraude fiscale;</li> <li>• Suivi de l'application de l'annexe 8 de la «Convention sur l'harmonisation» consacrée à la facilitation du franchissement des frontières par la route au niveau national et échange de renseignements sur les meilleures pratiques dans ce domaine;</li> <li>• Promotion d'une nouvelle annexe 9 à la «Convention sur l'harmonisation» relative à la facilitation du passage des frontières dans le transport international de marchandises par chemin de fer, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) et d'autres parties prenantes.</li> </ul>

### **Produits/activités**

#### *a) Réunions et documents correspondants (2014-2015)*

7.1 Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (136<sup>e</sup>, 137<sup>e</sup>, 138<sup>e</sup>, 139<sup>e</sup>, 140<sup>e</sup> et 141<sup>e</sup> sessions).

##### *Documentation:*

Rapports de trois sessions du Groupe de travail par an. La documentation comprend également les propositions d'amendement à la Convention TIR et à d'autres conventions relevant du WP.30; documents sur le projet TIR; documents sur la mise en œuvre de la Convention TIR, de la Convention sur l'harmonisation et d'autres instruments juridiques sur la facilitation du passage des frontières. Les autres documents sont déterminés lors de chaque session.

7.2 Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (WP.30/GE.1) (vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions).

##### *Documentation:*

Rapports des sessions du GE.1. La documentation comprend également des mises à jour du Modèle de référence eTIR. Les autres documents sont déterminés lors de chaque session.

- 7.3 Comité de gestion de la Convention TIR (WP.30/AC.2) (cinquante-septième, cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième sessions).

*Documentation:*

Rapports de deux sessions de l'AC.2 par an. La documentation comprend également les propositions d'amendement à la Convention TIR; les documents sur la mise en œuvre de la Convention TIR, en particulier les observations et les exemples de meilleures pratiques; rapports de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) – organe subsidiaire de l'AC.2; documentation sur l'administration de la TIRExB. Les autres documents sont déterminés lors de chaque session.

b) *Publications et autres supports d'information (prévus pour 2014-2015)*

7.4 Publication de l'ensemble des activités de la CEE en matière de facilitation du passage des frontières;

7.5 Publication du Manuel TIR;

7.6 Publication du Répertoire des points de contact TIR.

c) *Coopération technique, y compris ateliers, conférences et autres manifestations (2014-2015)*

7.7 Appui à la coopération technique et au renforcement des capacités en vue d'aider les pays à mettre en œuvre la Convention TIR et la Convention sur l'harmonisation, et notamment à organiser des ateliers de formation, en tirant également parti des connaissances spécialisées des gouvernements des pays membres et des organisations internationales.

### III. Évaluation bisannuelle

12. En février 2010, le Comité des transports intérieurs a approuvé la planification fonctionnelle en vue de l'évaluation du programme de travail 2010-2011 (ECE/TRANS/2010/7). Dans ce cadre, les activités du Groupe de travail sont mesurées en fonction des réalisations escomptées, au moyen de deux indicateurs de succès et des résultats correspondants.

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces paramètres ainsi que les résultats effectifs pour 2012-2013 (voir ci-après), en vue de les conserver ou d'en définir de nouveaux pour l'exercice 2014-2015. Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) est notamment invité à examiner, en tant qu'autres indicateurs de succès, le nombre annuel de carnets TIR distribués ainsi que le nombre d'observations/exemples de meilleures pratiques que lui-même ou le Comité de gestion de la Convention TIR (AC.2) ont adoptés.

## Évaluations bisannuelle

## Examen des éléments de mesures des résultats pour 2012-2013 et établissement des objectifs pour 2014-2015

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats</i>
7. Problèmes douaniers intéressant les transports	Nouvelles adhésions aux instruments juridiques internationaux dans le domaine de la facilitation du passage des frontières et meilleure application de ces instruments	<p>a) Nombre cumulé de délégations de pays (Parties contractantes) et de participants aux sessions du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) et de ses comités administratifs (AC.2 et AC.3) et aux réunions des groupes d'experts;</p> <p>b) Nombre de nouveaux amendements adoptés et/ou examinés et nombre de nouvelles Parties contractantes;</p> <p>c) Nombre d'études sur la mise en œuvre des instruments juridiques concernant la facilitation du passage des frontières.</p>	<p>Référence 2010-2011: 425 délégations, 1 000 participants</p> <p>Résultat 2012-2013: 400 délégations, 1 050 participants</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 400 délégations, 1 000 participants</p> <p>Référence 2010-2011: 4 amendements adoptés et/ou examinés, 2 nouvelles Parties contractantes</p> <p>Résultat 2012-2013: 7 amendements, 3 nouvelles Parties contractantes</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 3 amendements, 3 nouvelles Parties contractantes</p> <p>Référence 2010-2011: 2</p> <p>Résultat 2012-2013: 2</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 2</p>